

Bourse au mérite pour l'année scolaire 2022-2023

La bourse au mérite complète la bourse nationale d'études du second degré.

Elle est exclusivement réservée aux élèves boursiers ayant obtenu la mention « Bien » ou « Très Bien » au diplôme national du brevet.

Les familles doivent en faire la demande et fournir la copie du relevé de notes où figure la mention et la copie du diplôme dès réception.

Il est impératif de s'assurer que l'établissement dispose de tous les éléments lui permettant d'instruire le dossier.

La date limite est fixée le vendredi 23 septembre 2022

La proviseure,

S. FINET